



# SOCIÉTÉ FRANCO - IBÉRIQUE

FONDÉE LE 17 FÉVRIER 1879.

Monsieur

*Cartailhac*

Appelé par la majorité des suffrages à faire partie de la Société FRANCO-IBÉRIQUE, y a été admis en qualité de *Membre résident* de la section *Scientifique*

En foi de quoi, le présent diplôme lui a été délivré.

Le Président de la Société,

*Neuville*

Le Président de la Section,

*Milho*

Le Secrétaire Général,

*Henri d'Ande*

Le Secrétaire de la Section,

*A. Maucro*



TOULOUSE, le 4 Juillet 1879

Lib. Cochin

Toulouse

